Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_061-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 061

Délibération n° 061-2026 – Désignation des représentants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **0**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Quorum : **12**
Date de convocation : 14/04/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Frédérique CALÈS – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ – M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Patrice VIVIEN

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants seront désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Il convient, par conséquent, de proposer seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Le rôle de la commission peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_061-DE

En matière d'évaluation foncière, la commission communale des impôts directs :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel des professions libérales) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et biens divers) figurant sur les procès-verbaux d'évaluation correspondants (articles 1503 et 1504 du CGI),
- -Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI),
- -Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou qui ont fait l'objet d'un changement d'affectation ou de consistance (article 1505 du CGI),
- -Signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance,
- Le rôle de la CCID est consultatif. En cas de désaccord entre le représentant de l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les éléments d'évaluation sont déterminés par le service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROPOSE**

En qualité de titulaires :

1-	BREVAULT Louis
2-	COLLIGNON Jean-François
3-	COQUOIN Béatrice
4-	FOUCAT Olivier
5-	HOCHET François
6-	LEFEUVRE Isabelle
7-	LEMEUR Gaëlle
8-	PAINBLANC Michel

En qualité de suppléants :

1-	AUVRAY Valérie
2-	BARREAU Gérard
3-	CHATELIER Nathalie
4-	COCHET Claudine
5-	GILBERT Brigitte
6-	MARQUER Annick
7-	MERY Sébastien
8-	PIERRE Nicole
9-	SEVEGRAND Loïc

Pour extrait conforme, le 29 Avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-COULOMB
ILLE-ET-VILAINE

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 29 Avril 2026
Publié le 29 Avril 2026